

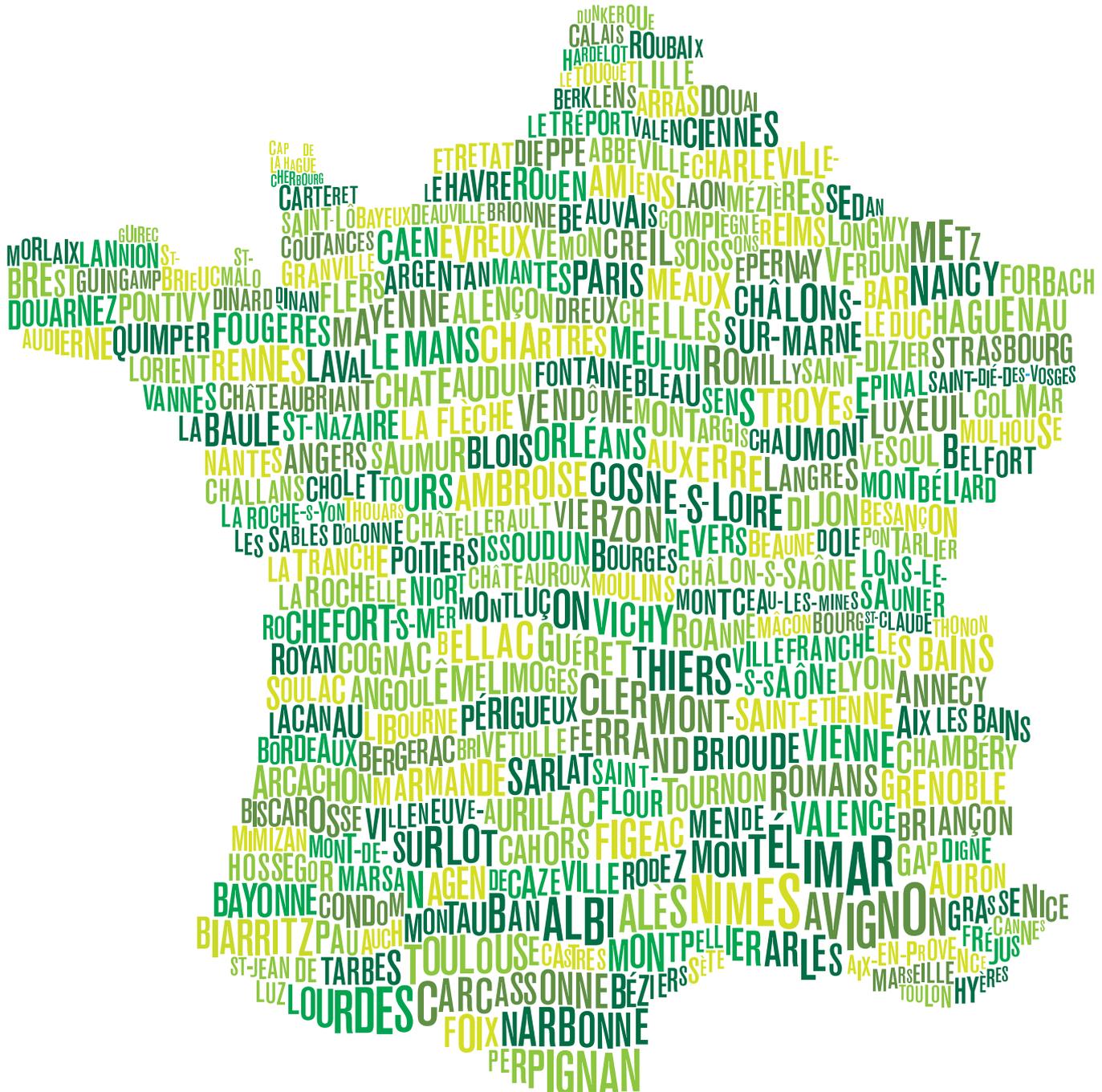
CLER INFOS

RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Transition
énergétique - et si
on réussissait?

Nous sommes cette
génération future dont
vous aimez tant parler!

Le CLER dans
les Ceser pour
porter la transition!



Démocratie locale, énergie et décentralisation

#99

MARS-AVRIL 2014

Transition énergétique - et si on réussissait ?

Raphaël Claustre, CLER



© JUWI/ENR Parc éolien des Hautes Touches – Saint-Cyr-en-Pail (Mayenne)

La tendance actuelle est au pessimisme et nous n'échappons pas à la tendance. Les propos défaitistes et cyniques sur la vacuité à laquelle le projet de loi sur la transition énergétique est promis sont fréquents.

Notre rôle est pourtant d'adopter l'attitude inverse. Quel que soit l'environnement dans lequel nous évoluons, il nous faut à chaque instant tâcher de dessiner les conditions du succès et tout mettre en oeuvre pour y parvenir, sans excès d'optimisme ou naïveté. Comment y parvenir ?

Appuyons-nous d'abord sur nos retours de terrain, nos succès, la vague montante qui ne se dément pas de territoires toujours plus nombreux qui construisent des politiques énergétiques dont l'ambition va croissant.

Mais aussi sur les retours, plus récents, de citoyens ou d'entreprises. La journée citoyenne du débat sur la transition énergétique a ainsi montré que pour une large majorité de personnes, la transition énergétique est « une chance de s'engager dans une société plus sobre, avec une nouvelle qualité de vie, plus respectueuse de l'environnement »¹.

Même l'opinion des entrepreneurs français témoigne de beaucoup d'ouverture : ils sont par exemple 88 % à considérer que les énergies renouvelables sont un atout pour la compétitivité de la France ; seuls 62 % ont la même opinion du nucléaire, 26 % des énergies fossiles et 18 % des gaz de schiste². Bien sûr, ce sont surtout des PME, alors que ce sont les grands groupes qui monopolisent la parole médiatique et sont rarement enclins à voir le système énergétique français évoluer... À quelques exceptions réjouissantes près : ces dernières semaines, l'AFEP, qui rassemble les grandes entreprises privées française, a publié ses propositions pour la transition énergétique. Elle estime que la France doit agir pour que tout son parc de bâtiment atteigne un niveau de performance équivalent aux classes A ou B d'ici 2050 et que le gouvernement doit pour cela passer par une obligation de rénovation. Alstom, de son côté, a lancé un appel pour un objectif contraignant en matière d'EnR pour 2030, aux côtés de 5 autres grandes entreprises européennes. Autant de retours positifs que nous devons mettre en avant.

Et évidemment, continuons à proposer ! C'est cette démarche qui nous a animés lorsque nous avons rédigé le « Vrai projet de loi » : plutôt que d'attendre un texte qui tarde et semble être maltraité dans les arbitrages ministériels, prenons les choses en main et expliquons ce qu'il doit comporter pour être à la hauteur des enjeux.

[1] bit.ly/1pBTgvh [2] Enquête réalisée par l'institut Harris Interactive pour la Fondation européenne pour le climat (ECF) à partir d'un échantillon de 803 responsables en entreprise.

SOMMAIRE

2 ÉDITO

3-12 DOSSIER :
DÉMOCRATIE
LOCALE,
ÉNERGIE ET
DÉCENTRALI-
SATION

13 TRIBUNE

14-16 ACTUALITÉS

17 COLLECTIVITÉS

18 VIE DU RÉSEAU

20 AGENDA +
CHIFFRES CLÉS



CLER Infos, bimestriel
édité par le CLER
2, rue Jules Ferry - Bât.
B 93100 Montreuil
info@cler.org
www.cler.org

Directeur de la publication : Raphaël Claustre

Rédacteur en chef : Guillaume Maciel

Gestion du dossier thématique : Christel Leca

Ont participé à ce numéro : Radhia Berdaoui, Fèriel Bissekri, Anne Bringault, Emmanuel Cau, Raphaël Claustre, Anne-Julie Forestier, Nicolas Garnier, Marc Jedliczka, Christel Leca, Didier Lenoir, Guillaume Maciel, Gérard Magnin, Michel Maya, Marie Moisan, Emmanuelle Porcher, Yannick Régnier, Joël Vormus, Bouchra Zeroual.

Création & réalisation graphique : Audrey Elbaz

Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales

Photo de couverture :

Audrey Elbaz

N° ISSN : 1291-3065.

Publié avec le soutien de l'ADEME et du MEDDE

Le contenu de CLER Infos ne représente pas nécessairement l'opinion de l'ADEME et/ou du MEDDE





Parc éolien des Deffas – Pouillé-les-Côteaux (Loire-Atlantique)

© JUWI ENR

Ce que peut le maire : panorama des leviers existants pour agir

Raphaël Claustre, directeur du CLER

Malgré les embûches et le pouvoir d'action limité à l'échelle communale, bien des élus locaux sont parvenus à construire des stratégies et mettre en place des actions ambitieuses, le plus souvent à des échelons adaptés : intercommunalités voire groupement d'intercommunalités.

Le maire a d'abord en main le patrimoine de sa commune. Le suivi des consommations d'énergie, est une première étape nécessaire qui doit ensuite conduire à la rénovation énergétique des bâtiments de la collectivité. Ces travaux peuvent d'ailleurs être l'occasion d'utiliser le patrimoine public pour former les professionnels du bâtiment et structurer l'offre de rénovation pour que les habitants puissent en bénéficier par la suite. Les citoyens devront de toute façon être accompagnés et

des services de conseil énergie (Espace info énergie) doivent leur être proposés. S'ils sont organisés à l'échelle intercommunale, il est important de proposer des permanences dans des lieux moins centraux. Pour le suivi de son patrimoine, la collectivité devra se doter de conseils en énergie partagée qui peuvent être portés par des associations ou des agences locales de l'énergie.

La production renouvelable peut être promue par la commune en direct, par des régies ou entreprises publiques

locales, mais aussi organisée par la collectivité : planification, comme le proposaient les Zones de développement éolien ; identification des surfaces adaptées au solaire, du potentiel biomasse ou biogaz territorial et développement de la chaleur renouvelable. Cette dernière exigera des réseaux de chaleur et donc l'intégration de l'énergie dans la planification du territoire et le PLU.

S'agissant de la distribution d'énergie, il ne faut pas perdre de vue que, si c'est sous la forme d'un groupement en syndicat d'énergie que la plupart des communes gèrent la concession, c'est la commune qui en est le maillon de base. Les enjeux en termes financiers et de transition énergétique étant énormes, l'implication des élus dans leur syndicat est cruciale.



Bizi pousse pour une transition énergétique locale en Pays Basque

L'association Bizi a édité en mars 2013 une boîte à outils climat-énergie, adaptée de l'outil national Climat Pratic. Sur cette base, Bizi a élaboré un Pacte de transition énergétique, comprenant des mesures concrètes et prioritaires pour lutter contre le changement climatique, que les communes du Pays Basque ont été invitées à signer. Les majorités municipales de 30 communes (concernant 74 % de la population du Pays Basque nord) se sont engagées et disposent maintenant d'une base de travail concrète pour les 6 ans à venir.

De nombreux exemples d'élus ayant placé avec succès leur collectivité sur la voie de la transition sont accessibles sur www.territoires-energie-positive.fr, www.transition-energie.fr, mais également dans la rubrique «Collectivités» de CLER Infos, en particulier en page 17 de ce numéro.

Les compétences locales sur l'habitat sont également essentielles, s'agissant du PLH, des opérations programmées de l'habitat ou encore des programmes ciblés de lutte contre la précarité énergétique (SLIME).

Le volet transport et urbanisme est aussi un sujet clé, au coeur des actions locales relatives à la desserte par transports en commun, aux modes doux, aux transports coopératifs (covoiturage), sans ou-

blier la densification des centres bourgs. Enfin, le mode d'organisation occupe une place centrale dans le dispositif territorial : délégations des élus du conseil municipal, attribution d'une compétence énergie transversale, liée autant que possible aux politiques d'économie et affaires sociales. La coopération intercommunale reste une condition nécessaire à la réussite de toute politique énergétique territoriale.

Transition énergétique, transition des élus

Michel Maya, maire de Tramayes

Les élus ont un rôle doublement important. Tout d'abord, ils définissent les orientations stratégiques de leurs collectivités, dans des champs aussi variés que la gestion de bâtiment, l'organisation des transports et la distribution de l'énergie. L'élu est confronté à des choix décisifs qui influencent durablement la consommation énergétique de son territoire. Ensuite, il est un exemple pour les administrés et, par ses choix, détient un réel pouvoir de persuasion et d'influence.

Comme tout citoyen, l'élu a besoin de faire un cheminement intellectuel pour analyser sereinement la situation et se convaincre de l'urgence de la transition énergétique. Notamment lors d'un entretien avec un technicien convaincant ou d'un montage de dossier de demande de subvention, il peut progresser plus vite dans cette voie. Et si l'une de ses réalisations environnementales est un succès, il cherchera à en reproduire les conditions et deviendra un ambassadeur du changement. Ainsi l'orientation politique et la conscience environnementale de l'élu se construisent-elles souvent au fil des rencontres. Mais ce qui distingue l'élu du quidam, c'est la temporalité de son action. Avec un contrat à durée déterminée, éventuellement renouvelable et renouvelé, les dirigeants de collectivités savent qu'ils ne disposent que d'un temps réduit pour faire leurs preuves. Ils veillent donc au rendement de leurs actions, ce qui les contraint à rechercher l'efficacité électorale... qui n'est pas toujours liée à l'efficacité énergétique. Suivant la loi, les décisions sont prises

par un conseil et le président ou le maire doit appliquer ces décisions. Mais dans les faits, ce dernier rédigeant l'ordre du jour des réunions et instruisant les dossiers, c'est lui qui possède le plus de pouvoir. Seul le retour régulier devant les électeurs peut limiter un excès d'autoritarisme et maintenir la démocratie. Celle-ci est mise à mal lorsque il y a peu de candidats, voire un seul candidat. Pour pallier ce problème, le législateur peut soit réduire le nombre de collectivités territoriales – réduisant mécaniquement le nombre de personnes à élire – soit favoriser les candidatures en améliorant le statut de l'élu.

L'action d'utilité publique demande du courage

Par ailleurs, toutes les actions de l'élu sont influencées par la perception qu'il a du retour des électeurs. Peu d'élus acceptent de s'engager dans une voie s'ils pensent que cela sera mal perçu par leur électorat ou susceptible de déboucher sur un débat agité. Pourtant, ce courage est indispensable à toute action d'utilité publique. Il faut

une certaine force de caractère pour implanter un champ d'éoliennes sur son territoire!

Un autre problème est la continuité de l'action au-delà du mandat de l'initiateur. Pour reprendre l'exemple de l'éolien, en France, le temps d'instruction d'un dossier dépasse souvent celui d'une mandature, quand ce n'est pas de deux. Si l'élu initiateur du projet n'est pas reconduit, le risque d'abandon du dossier est élevé. D'où la nécessité de réelles simplifications administratives pour obtenir un pas de temps correct, inférieur au mandat.

La question de la continuité de l'action publique, lorsque l'élu chargé d'un dossier quitte l'exécutif, se pose aussi. Les collectivités qui peuvent se le permettre peuvent s'appuyer sur leurs techniciens et administratifs, les permanents de la structure dont beaucoup « survivent » aux changements de mandats. Il revient à l'élu de travailler avec eux, afin qu'ils s'impliquent, s'approprient le dossier et soient en mesure de le proposer à ses successeurs. Pour des collectivités de taille modeste, l'élu doit, soit assurer préalablement sa succession, soit faire du lobbying auprès de la nouvelle équipe. Cette dernière solution n'est pas simple, surtout lors des changements de majorité. Reste alors à espérer que le bon sens et l'intérêt commun transcendent les cliques politiques.

La politique confisquée¹

Didier Lenoir, président d'honneur du CLER

Créées en 1798 à partir des paroisses et des communautés (Paroisses fiscales), les 41 000 communes initiales furent vite trop faibles pour assumer leurs compétences. Leur nombre ensuite a peu varié - malgré les mouvements démographiques considérables de l'ensemble du pays - jusqu'aux 36 680 communes actuelles.

Au début du XX^e siècle, le nombre de communes dans les principaux pays d'Europe était proportionnellement du même ordre qu'en France. Dès les années 50, plusieurs de ces Etats ont procédé à des réformes légales drastiques de leur organisation devenue totalement inadaptée aux évolutions démographiques, économiques et sociales issues de la mondialisation des échanges.

Ce fut le cas en Allemagne, qui, dans les années 70, a divisé par 3 le nombre de communes et par 2 celui des d'arrondissements. Les communes des Länder de l'est, après la réunification, ont baissé de 35 %. En Autriche, au même moment, les communes sont passées de 4 000 à 2356. De 1952 à 1974, la Suède est passée de 2 532 à 278 municipalités, aujourd'hui stabilisées à 290.

En revanche, tous les pays, dont la France, qui ont tenté cette réorganisation par voie consensuelle, ont échoué. En France, la commune, héritage révolutionnaire, fait partie du patrimoine de ses habitants. Les maires jouissent d'une forte considération, contribuant à entraver toute réforme profonde de l'organisation territoriale. Les compétences décentralisées en 1982-83 le furent essentiellement au profit des communes et des départements.

Pour pallier l'impossibilité supposée des fusions de communes, l'Etat favorisa le développement des intercommunalités. Or les assemblées et les bureaux des organismes intercommunaux sont surtout constitués des maires et de leurs adjoints. Lors des échéances municipales, les électeurs sont mobilisés par les intérêts de leur commune, ce qui occulte les

enjeux de l'intercommunalité, pourtant largement supérieurs pour l'avenir de chacun.

Les principales politiques intercommunales font rarement l'objet de débats dans les conseils municipaux, encore moins au sein des communes. L'attachement des Français à l'autonomie de leurs communes n'est qu'un leurre puisque les principales décisions sont prises sans débat démocratique, au sein d'assemblées encadrées par les élus les plus expérimentés. Les plus ambitieux se retrouvent dans les associations départementales, régionales et nationales d'élus, ou dans les assemblées parlementaires. Ils y rencontrent les représentants de l'Etat, les financiers, les dirigeants patronaux et syndicaux... Ainsi se forme et se perpétue une « élite » coupée de la population, en quête permanente d'un consensus fondé sur la défense des positions acquises.

Ce système obsolète, avec son organisation centralisée contrôlée par une oligarchie corporatiste, prive le citoyen de toute initiative. Résultat : rien ne change



Le saviez-vous ?

On dénombre au total un demi-million d'élus locaux en France, soit autant qu'aux Etats-Unis. La France possède quasiment la moitié des communes d'Europe (36 700 pour un total de 80 000).

En Ecosse, il n'y a que 32 collectivités locales. Au niveau infra, des « conseils de communauté » représentent les intérêts des habitants et doivent être consultés – par obligation légale – sur l'aménagement, le développement et d'autres sujets touchant à la communauté. Leurs représentants ne peuvent pas être membres d'un parti politique.

[1] Référence à « La politique confisquée, sociologie des réformes et des institutions intercommunales » (Fabien Desage et David Guéranger – Editions du Croquant).

et les handicaps s'accumulent :

- la centralisation de l'Etat produit une forêt de lois et de règlements entravant les initiatives ;
- le poids de l'administration des finances et l'incertitude juridique entretenue par l'inflation législative favorisent les grandes entreprises, au détriment des entités de taille intermédiaire et de la croissance ;
- la faible participation des citoyens à la

gestion de leurs collectivités favorise les groupes d'intérêts, notamment dans les domaines de l'énergie ;

- le mauvais fonctionnement démocratique des intercommunalités entretient les oppositions entre urbains et ruraux et occulte les complémentarités entre ces deux types de territoires, bases de la transition écologique ;
- les insuffisances de notre démocratie et

la puissance des groupes d'intérêts sont perçues avec acuité par des citoyens de plus en plus critiques, électoralement volages, augmentant les risques d'instabilité politique.

Un cadre étouffant qui ne laisse aucune chance aux transitions énergétique et écologique...pas plus qu'à une démocratie effective! Organisons vite un mouvement pour la réforme du système institutionnel.

Divorce à la lyonnaise

Marc Jedliczka, directeur général d'Hespul

Plus de deux siècles après la séparation de la Loire et du Rhône, le divorce entre la Communauté urbaine du Grand Lyon et le reste du département sera consommé le 1^{er} janvier 2015.

Acette date sera créée, suite à un accord politique entre Gérard Collomb, président du Grand-Lyon, et Michel Mercier, alors président du Conseil général du Rhône, la première « métropole » française dans le cadre de la toute nouvelle loi « MAT-PAM »¹, qui consacre à la capitale des Gaules pas moins d'un titre complet et de 14 articles.

En ajoutant à ses compétences de communauté urbaine celles dévolues aux départements, en s'en arrogant de nouvelles dans le domaine de l'énergie (soutien à la MDE, élaboration des

PCET, concession des réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur), de l'urbanisme (élaboration des PLU) et du logement (lutte contre l'insalubrité, gestion des aides de l'ANAH,...) et en absorbant de fait tous les syndicats intercommunaux présents sur son territoire, la future Métropole lyonnaise disposera de tous les moyens pour mettre en œuvre une véritable politique de transition énergétique territoriale.

Reste à voir si la volonté d'aller dans ce sens qui s'est exprimée depuis une dizaine d'années, à travers de nombreuses actions et innovations qui ont

participé à la réputation du Grand Lyon, survivra au renouvellement électoral.

En contrepoint, il restera au nouveau département du Rhône, qui, avec ses 400 000 habitants à dominante largement rurale, se retrouvera au 60^{ème} rang démographique entre la Dordogne et les Landes, à trouver ses propres marques. Un exercice certes périlleux mais pour lequel il dispose d'atouts en matière d'énergie : massif forestier, sous-produits agricoles, potentiel éolien et solaire sont autant de gisements dont la métropole aura bien besoin pour atteindre ses propres objectifs.

Divorcer pour mieux se parler et mieux se comprendre : tel est l'enjeu paradoxal des prochaines années. Affaire à suivre.

Moyens mutualisés et compétence partagée à Tours

Guillaume Maciel, CLER

La communauté d'agglomération Tours Plus (22 communes, 300 000 habitants) a créé en avril 2012 une direction dédiée à l'énergie. Tours Plus exerce en lieu et place des communes membres la compétence communautaire Energie, ce qui comprend par exemple :

- la définition et la mise en œuvre d'un schéma directeur intercommunal de l'énergie portant sur le patrimoine bâti, la distribution de chaleur et les EnR. Parmi les actions développées dans ce cadre : un fonds de concours visant à aider les com-

munes à agir sur leur patrimoine ; des études évaluant l'intérêt économique du passage en réseau de chaleur renouvelable ; l'installation d'une cogénération CRE III pour un détachement des énergies fossiles de plus de 14 000 logements ;

- la mise en place d'une politique de transition et de gestion énergétiques du patrimoine communautaire.

Tours Plus propose aussi un service commun destiné aux communes adhérentes, la direction Energie se substituant aux services des municipalités pour assurer

un bloc de missions. L'adhésion est de l'initiative des communes et les actes restent visés par les maires. Il n'y a donc pas de transfert de compétence mais une mise à disposition de moyens mutualisés. Le service commun de l'énergie assure notamment le suivi des consommations ; l'assistance à maîtrise d'ouvrage énergétique pour les projets de construction / réhabilitation des bâtiments publics ou quartiers nouveaux ou encore le pilotage / suivi de concession de réseau de chaleur urbain.

[1] Loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles », votée le 24 janvier 2014. Voir page 10.



Une visite à Växjö (Suède).

© ENERGY CITIES

L'énergie est dans les territoires. Quant à sa gouvernance...

Gérard Magnin, délégué général d'Energy Cities

Comment faire entrer l'énergie dans les territoires ? Rappelons d'emblée que l'énergie est sur les territoires. Comme l'eau, l'air, le vent, le soleil, les paysages, la biodiversité, les habitants. Comme le sont les déchets et les eaux usées. Ou encore les déplacements du quotidien et tant d'autres services à la population. Mais on voit bien à cet énoncé que quelque chose cloche. Et qu'une deuxième réponse est nécessaire.

Il est un principe de bonne gouvernance communément admis : la solution à un problème est plus efficace quand elle est pensée et mise en œuvre au niveau le plus approprié, par des acteurs au fait de la situation. Cela a un nom : la subsidiarité. Ainsi, personne ne remet en cause le fait que la défense d'un pays soit confiée à l'Etat. De même, chacun trouve normal que la gestion de l'eau et des eaux usées, des déchets, de l'urbanisme, des écoles ou des déplacements soit entre les mains des collectivités territoriales. Même une SNCF d'essence très centralisée a bien dû constater l'amélioration de la qualité des services – et de la fréquentation – depuis que les TER ont été transférés aux Régions. Il n'est plus

beaucoup de voix pour s'opposer à ce principe. Même dans l'énergie ? A voir ! Il y a au moins deux catégories de pays en Europe. Les municipalités des pays scandinaves et fédéraux ont la responsabilité de l'approvisionnement énergétique de leur territoire¹. Elles se sont dotées de compagnies énergétiques locales pour assurer cette fonction. Les réseaux de chaleur peuvent parfois fournir plus de 60 % des besoins en chaleur, comme en Lituanie ou au Danemark. D'autres conséquences en découlent. Produire en cogénération dans les réseaux de chaleur est une obligation au Danemark (plus de 60 % de l'électricité danoise provient de la cogénération). Ceci met les collectivités locales au

centre de la question électrique, surtout si on ajoute la production éolienne dans laquelle municipalités et citoyens sont souvent actionnaires. Quand ce pays vise à satisfaire l'ensemble des besoins en 2050 par des EnR, on comprend que la transition énergétique dynamise les initiatives locales. L'approche multi-énergies (systémique) joue à plein, ce qui permet à des excédents éoliens conjoncturels de chauffer les réseaux de chaleur (une forme de stockage inattendue). La responsabilité énergétique s'exerce sur toutes les énergies – dont l'électricité, sur la production comme la distribution. C'est dans ces pays que naissent les innovations énergétiques majeures en Europe, du côté de l'offre comme de la demande.

Dans d'autres pays dont la France, les autorités locales n'ont pas cette compétence pour l'ensemble des énergies et en particulier pour la distribution de l'électricité. Celle-ci a été un monopole d'Etat, avant de devenir, ici ou là, un monopole privé ou mixte. Les villes ont

[1] Voir la proposition 1.1 des "30 propositions d'Energy Cities pour la Transition énergétique des territoires" http://www.energy-cities.eu/IMG/pdf/cahier_72p_fr_2013.pdf

parfois la propriété des réseaux énergétiques, la liberté de disposer d'un réseau de chaleur ou l'obligation de le mettre en concession. Toutefois les grandes compagnies énergétiques mènent le jeu, y compris pour la chaleur (il ne reste en France que deux opérateurs privés, filiales respectives d'EDF et de GdF-SUEZ) et contrôlent les centaines de réseaux de distribution du gaz comme l'électricité.

On entend que le transfert de la distribution aux collectivités serait impossible, ou anti-solidaire. Mais les pays précités sont-ils plus inégalitaires que le nôtre ? La gouvernance locale de l'énergie a traversé le débat sur la transition énergétique en France et reste un sujet brûlant. Mais le débat ne se limite pas à la France. Newcastle ne vient-elle pas de prendre le leadership d'un mouvement

de grandes villes britanniques, justement pour récupérer la gestion de leurs réseaux de distribution électrique ? À l'instar des collectivités allemandes qui re-municipalisent là où elles avaient abandonné cette responsabilité. Et si le fameux Airbus de l'énergie se construisait sur le terrain, à partir de préoccupations de bon sens ?

Péréquation tarifaire : un mythe français à mettre en débat¹

Yannick Régner, CLER

Les débats sur l'égalité des territoires en matière d'énergie se focalisent systématiquement sur la question de la péréquation tarifaire, pour conclure très vite qu'il ne faut pas y toucher. Pourtant, loin de n'apporter que des bienfaits, la péréquation peut s'avérer un fardeau.

La péréquation tarifaire est l'instrument permettant de faire payer le prix d'un service de façon identique à tous les consommateurs, quels qu'ils soient et où qu'ils soient. Elle n'assure pas l'égalité des personnes. Elle ne concerne au niveau national que l'électricité et ne s'applique pas aux autres vecteurs énergétiques (gaz, chauffage urbain, bois), ni à l'eau, ni aux transports publics, etc.

L'Association des Maires de France (AMF), parmi d'autres acteurs, limite ses ambitions - en matière d'égalité des territoires - à la mesure suivante : « Préserver la péréquation tarifaire nationale, véritable outil de solidarité entre territoires urbains, ruraux et ultramarins »².

À juste titre ? il y a de nombreuses raisons d'en douter. Dans sa contribution au rapport « Vers l'égalité des territoires », Gérard Magnin, revient notamment en détail sur les limites de la péréquation tarifaire et du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) en matière d'égalité. La question du prix de l'électricité (en €/kWh), et de son unicité au niveau national, est finalement de second ordre. Pour preuve, la facture moyenne d'énergie d'un allemand est

égale à celle d'un français, à niveau de confort équivalent, malgré un prix du kWh électrique presque double. Plusieurs autres facteurs aggravent en revanche considérablement les inégalités d'accès aux services énergétiques : le niveau de revenus, la qualité thermique du logement (pour le chauffage), la localisation géographique (pour la mobilité), etc... Il faut donc sortir de la question de la péréquation pour s'intéresser avant tout aux situations concrètes de l'inégalité.

En matière d'énergie, aucun potentiel n'est aussi bien réparti spatialement que celui des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Les capacités des territoires en matière d'énergie sont donc relativement homogènes. Valoriser les potentiels énergétiques de manière autonome, dans une volonté d'être acteur de son propre développement, c'est exercer cette capacité. L'approche de l'égalité par les capacités, promue par Amartya Sen³, ne se borne pas à considérer ce qu'une personne - ou par extension un territoire-acteur⁴ - finit par réaliser mais se soucie plutôt de ce

qu'elle est en mesure de faire, des libertés substantielles auxquelles elle peut avoir accès, si toutefois elle le choisit. Il importe donc de distinguer les situations choisies (qui résultent de préférences) des situations subies (qui dépendent des ressources). Aujourd'hui, au nom de la solidarité nationale, on freine la transition énergétique des territoires en leur imposant l'inertie du système énergétique établi. Le paroxysme est atteint sur les îles non interconnectées : l'ensemble des français finance à grands frais la pollution générée par une production d'électricité majoritairement à base de fossiles, quand bien même des alternatives portées par des acteurs locaux permettraient de réduire les coûts, favoriser la participation, l'innovation et le développement local en allant vers du 100 % renouvelables.

« Aider les territoires à faire seuls » en mettant à leur disposition une assistance technique, juridique et financière, y compris en consentant une rupture d'égalité entre bénéficiaires potentiels au profit des plus « faibles » - par exemple, les territoires ruraux moins dotés de moyens - est la voie à suivre pour l'Etat, les Régions et autres institutions garantes du respect de l'égalité des territoires.

Sommes-nous enfin prêts à penser une égalité des territoires qui ne soit ni partielle ni castratrice, mais bien responsabilisante et libératrice des initiatives locales ? Ouvrons le débat !

[1] Réflexion inspirée par l'introduction d'Eloi Laurent au rapport « Vers l'égalité des territoires », qu'il a dirigé, et remis au ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires en février 2013.

[2] 4e et dernière exigence de l'AMF, soumise dans son cahier d'acteur lors du débat national sur la transition énergétique, en juillet 2013.

[3] Philosophe et économiste indien, Prix Nobel d'Économie 1997 [4] Selon la définition de Pierre Calame dans « Essai sur l'oeconomie », un ensemble d'acteurs inscrits dans un projet de territoire qui les rassemble.

Acte 3 de la décentralisation et énergie : état des lieux

Raphaël Claustre, CLER

Depuis le début de la nouvelle mandature et son engagement à mettre en oeuvre un troisième acte de décentralisation incluant l'énergie, la question se pose du véhicule qui portera la distribution des compétences énergie : loi de programme sur la transition énergétique qui cumule les retards ? Loi de décentralisation ? D'autres textes comme par exemple la loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové) fraîchement votée ?...

Le président de la République a ré-affirmé dans son discours d'ouverture de la conférence environnementale : « *le temps est venu de faire une place nouvelle aux collectivités locales dans la transition énergétique. Elles ont une légitimité à agir sur les questions d'efficacité, donc de sobriété, et de développement des énergies renouvelables.* »

Fait urbain, fait rural

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a été adoptée le 27 janvier 2014. Elle organise l'intervention des collectivités territoriales pour adapter leurs compétences à la diversité des territoires et rendre l'action publique plus proche et plus efficace. Elle reconnaît le fait urbain en créant des métropoles capables de peser au niveau européen et international. Mais de manière moins visible, elle reconnaît aussi le fait rural. Le Sénat a ajouté, comme un pendant rural des métropoles, un outil simple et souple de coopération entre territoires, à l'image des Pays récemment privés de leur base législative : les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR). Les Pays seront d'ailleurs automatiquement transformés en PETR sauf opposition des communes membres. Les PETR s'organiseront autour d'un projet de territoire définissant des actions en matière de développement économique, aménagement de l'espace et promotion de la transition écologique. En fonction de leur périmètre, le SCOT ou la coordination des SCOT pourra leur être confié.

Organisation des compétences

La loi MAPTAM prévoit un « chef de filat » donnant la responsabilité, à certains niveaux de collectivité, d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales. Il est donné à la Région pour le climat, la qualité de l'air et l'énergie et au département pour l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique. Elle crée aussi les métropoles du Grand Paris, de Lyon¹ et d'Aix-Marseille-Provence, en détaillant leurs compétences et modes de fonctionnement. Le texte décrit les modalités de fonctionnement futur des autres métropoles de manière plus générique en précisant que deviendront métropoles en 2015 toutes les



intercommunalités de plus de 400 000 habitants dont l'aire urbaine dépasse 650 000 habitants. Les métropoles prennent notamment les compétences PCET, maîtrise de l'énergie et distribution d'électricité et de gaz en lieu et place des communes. Le gouvernement devra par ailleurs présenter au Parlement avant juillet un rapport sur les possibilités de rationalisation et de regroupement des différents schémas régionaux et départementaux².

Quant à la loi ALUR, adoptée le 11 février 2014, elle fait un pas de plus vers le PLU intercommunal sans y parvenir tout à fait : une minorité de blocage (20 % des communes représentant 25 % des habitants) peut empêcher le transfert de la compétence à l'intercommunalité.

Il reste donc à la loi de programme sur la transition énergétique l'essentiel à traiter : organiser les compétences énergie des différents niveaux de collectivité, renforcer le rôle des autorités concédantes de la distribution, favoriser la production d'énergies renouvelables par les collectivités et citoyens, asseoir le conseil info-énergie,

[1] Voir article page 9 [2] Développement économique, aménagement, transport, environnement, énergie et aménagement numérique.

Focus sur les lois de décentralisation et transition énergétique

Nicolas Garnier, AMORCE

Lors du débat national sur la transition énergétique (DNTE), au-delà des désaccords existants, un large consensus s'est dégagé, celui du rôle des collectivités et de la place des territoires dans la transition énergétique. Ce débat a abouti à la création d'une plateforme regroupant des associations de collectivités territoriales (AMORCE, ADCF, ACUF, AMGVF, ARF, FLAME, FNCCR, RARE, avec la participation de représentants de l'ADF et de l'AMF), constituée afin de rédiger un document de propositions communes dans le cadre de la future loi de transition énergétique.



Cette déclaration commune en faveur d'une transition énergétique territoriale propose de :

Renforcer et mieux coordonner la planification énergétique territoriale

Il s'agit d'associer les collectivités en amont de la rédaction des Schémas Régionaux Climat Air Énergie et rendre compatibles les documents locaux d'urbanisme à ce dernier. Il convient également de privilégier l'échelon intercommunal pour la mise en œuvre des PCET (Plan Climat Énergie Territorial) tout en créant des PCEPS (Plan Climat Énergie Patrimoine et Service) dans toutes les collectivités, document d'appui à l'élaboration de politiques climatiques locales.

Développer la maîtrise de l'énergie

Objectif : inciter les élus locaux à intégrer des critères d'efficacité énergé-

tique et d'énergies renouvelables dans les documents de planification d'urbanisme et de l'habitat ; mettre en place un réseau dense des plateformes locales de la rénovation thermique coordonné à l'échelle régionale en associant tous les niveaux territoriaux.

Lutter contre la précarité énergétique

Il est urgent de mettre en place un Plan de Lutte contre la Précarité Énergétique (PULPE) et un Fonds solidarité d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie recourant à un diagnostic des consommations d'énergie pour chaque demande d'aide de travaux.

Encourager la production d'énergie renouvelable et l'économie circulaire

Il s'agit de faciliter le financement participatif de projets liés aux énergies renouvelables ; majorer les tarifs d'obli-

gation d'achat pour les collectivités lorsque les recettes sont affectées à l'efficacité énergétique et développer la distribution locale de chaleur renouvelable, avec la mise en place d'une évaluation du potentiel chaleur du territoire et la généralisation du schéma directeur pour les réseaux existants.

Renforcer le rôle d'autorité organisatrice pour les collectivités pour la distribution d'énergie

Eriger en service public communal la distribution de chaleur et de froid ; assurer une réelle indépendance des gestionnaires de réseaux de distribution vis-à-vis des fournisseurs de gaz et d'électricité ; renforcer l'efficacité énergétique et le développement des EnR dans les contrats de concession ; introduire un schéma directeur de distribution et d'approvisionnement énergétique à l'échelle intercommunale adéquate sont des pistes à développer.

Financer la transition énergétique territoriale

Plusieurs mesures sont envisagées, parmi lesquelles le fait de rendre éligibles les collectivités à une compensation par la CSPE des sommes qu'elles dépensent pour financer les aides aux impayés d'électricité.

Si le modèle énergétique de 1946 était fondé sur une logique industrielle centralisée, afin d'apporter l'énergie au plus grand nombre, celui de 2025 consistera inéluctablement à ce que le plus grand nombre s'approprie la question énergétique pour consommer moins, mieux, local et renouvelable. La loi de transition énergétique doit donc comporter un large volet consacré à la mise en place d'un nouveau pouvoir et de nouveaux moyens, à tous les échelons et en jouant sur la complémentarité. La transition sera territoriale ou ne sera pas !

La Martinique fait sa loi

Christel Leca, CLER

La Martinique met en œuvre sur l'énergie depuis 2011 le dispositif « Habilitation » prévu par l'article 73 de la Constitution qui permet à un conseil général ou régional d'outre-mer d'être habilité par le parlement à légiférer ou adapter la réglementation nationale sur certains sujets. Valable pour deux ans, le dispositif est en cours de prorogation, soit jusqu'à la fin de la mandature.

Il s'agit, pour Daniel Chomet, président de la commission développement durable, transports, énergie du Conseil régional de Martinique et président de l'Agence martiniquaise de l'énergie (AME), de « donner dès aujourd'hui la possibilité à la future collectivité territoriale de poursuivre le travail d'adap-

tation de la réglementation engagé sur l'énergie ».

« On demande aux Régions, poursuit-il, de mettre en œuvre des projets de territoire avec des objectifs ambitieux alors qu'elles n'ont pas de leviers d'action sur des questions supra, et notamment na-

tionales : les tarifs d'achat, la question de la négociation avec la CRE... Il est bon d'avoir des dispositions nationales, mais il faudrait que les Régions soient impliquées, pas en bout de chaîne quand tout est décidé, mais en amont, dans les processus d'élaboration des projets ». Le dispositif « Habilitation » pourrait-il inspirer l'acte III de la décentralisation ? « Je me réjouirais que d'autres Régions puissent légiférer dans certains domaines comme la Martinique, mais c'est surtout à cette implication qu'il faut penser, avant de vouloir que chaque territoire crée son droit pays ».

Faut-il généraliser le droit à l'expérimentation ?

Emmanuel Cau, vice-président du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais

Propos recueillis par Christel Leca, CLER

Oui, trois fois oui, répond Emmanuel Cau.

Les États sont plombés. Proportionnellement aux moyens et aux territoires, les Régions en font beaucoup plus et sont plus volontaires. Donc, soit les gouvernements européens sont moins frileux, ce dont je doute, soit ils font - intelligemment - sur la base des Régions, une politique nationale, en nous laissant faire les démonstrations.

Par exemple, si l'État ne peut pas permettre aux SEM de réhabilitation de ne pas être confrontées au monopole bancaire, qu'il nous laisse l'expérimenter et prouver que ça marche, puis généraliser au niveau national, s'il le souhaite.

Ne faut-il pas mieux faire sauter les verrous identifiés au niveau national ?

Oui mais pas seulement ! Si l'on peut faire sauter des verrous, tant mieux, mais il n'en restera pas moins que les Régions ont toutes des caractéristiques différentes. Une politique de transition énergétique - et même écologique - doit être adaptée au territoire : nous n'avons pas les mêmes sources d'énergies renouvelables, les mêmes logements, la même densité de population, etc. Il nous faut pouvoir adapter nos politiques aux caractéristiques de nos territoires. C'est d'ailleurs en lien avec nos compétences confirmées par la loi de décentralisation, puisque nous sommes chef de file sur le climat.

Bien, sûr, il faut encadrer ce droit : définir sa durée (ni trop courte ni trop longue) et son champ, que l'on peut, par exemple, revoir tous les cinq ans.

Dans le Nord - Pas de Calais, nous sommes prêts, mais nous ne sommes pas les seuls. À l'État de décider s'il donne ce droit sur un champ donné pour une durée donnée à toutes les Régions ou s'il privilégie quelques Régions pour tester le dispositif.



« Nous sommes cette génération future dont vous aimez tant parler ! » : les étudiants veulent la transition énergétique

Alain TORD, président du Réseau Français des Étudiants pour le Développement Durable (REFEDD)¹



Seule organisation jeune présente lors du Débat National sur la Transition Énergétique (DNTE), le REFEDD a porté la voix des étudiants². Il a notamment publié en juin 2013 un livre blanc³, fruit d'un travail intense démarré en septembre 2012, où se sont succédé une phase de sensibilisation (40 conférences interactives – The Big Conf'), une phase de consultation (1700 réponses d'étudiants) et une phase de délibération (6 débats dont 1 représentatif). Ce document montre que les jeunes générations dont les décideurs politiques et économiques aiment tant parler ont des idées en la matière. Porteur de 21 recommandations pour une transition énergétique citoyenne, ce livre blanc s'intitule en toute logique : « Nous sommes cette génération future dont vous aimez tant parler ! »⁴

Un regard positif sur la transition énergétique

Lorsqu'il est demandé aux étudiants

ce que représente pour eux la transition énergétique, 66 % des étudiants interrogés déclarent qu'elle est « une opportunité de réduire le coût de l'énergie à long terme et de créer des emplois » et 32 % qu'elle est « un coût important mais inférieur aux coûts potentiels de l'inaction ». Il en ressort que les étudiants ont une vision positive de la transition énergétique. Selon eux la transition énergétique améliorera la situation économique quoi qu'il arrive.

En demande d'informations sur les enjeux de la transition énergétique

Si 53 % des étudiants interrogés n'ont jamais entendu parlé du DNTE, 61 % demandent plus d'informations sur les enjeux énergétiques. Ceci est encourageant car on constate malheureusement dans le même temps que les étudiants ont une faible connaissance des enjeux, notamment concernant le

déficit commercial ou la précarité énergétique.

21 recommandations pour faire évoluer les comportements

Les 21 recommandations énoncées par le REFEDD portent sur la nécessaire évolution des comportements, aussi bien en matière d'investissement que de consommation ou de prise de décision. Sensibiliser et éduquer aux enjeux énergétiques tout au long de la vie, redonner du poids au long terme dans le calcul financier, revoir la place du nucléaire dans le mix énergétique, revoir nos modes d'urbanisation des territoires : tels sont les thèmes, parmi d'autres, sur lesquels les étudiants se positionnent.

[1] Le REFEDD est un réseau national constitué d'une centaine d'associations étudiantes qui déploient des projets en lien avec le développement durable. Il a pour mission de mettre en lien ces associations et plus largement de les accompagner ainsi que tout étudiant souhaitant mettre en place un projet de développement durable.

[2] Grâce notamment à Ivan Pascaud et Mathilde Imer, respectivement président du REFEDD et vice-présidente de CliMates et administratrice du REFEDD à cette époque

[3] <http://refedd.org/transition-energetique>

[4] Vidéo de la présentation du livre blanc lors de la 8e réunion du conseil du DNTE accessible via http://www.youtube.com/watch?v=ZZ_A6FjY3R4



FRANCE

Rénovation énergétique et économie réelle : l'enquête de la Fondation Abbé Pierre

La fondation Abbé Pierre a analysé les résultats en matière de consommation énergétique de son programme «Toits d'abord!» en partenariat avec L'ALE de l'Indre et Loire.

L'enquête compare les consommations théoriques et réelles de 50 foyers dont le logement a été rénové. Le logiciel Dialogie estimait que les travaux devaient conduire à un gain énergétique compris entre 618 et 633 kWhep/m².an selon le comportement des occupants. Cela correspond à une économie annuelle par unité de consommation (UC)¹ comprise entre 877 € et 905 €, et même 889 à 929 € en prenant tous les usages de l'énergie. Contrairement à ce qu'on laisse souvent entendre, les comportements des usagers n'ont pas annihilé les économies théoriques et les gains sont tout à fait cohérents avec ce qu'avaient estimé les calculs : le gain moyen est de 908 € annuel par UC. Pour 70 % des logements, il n'y a pas d'écart important entre les estimations et les mesures. Les écarts constatés dans les 30 % restants sont principalement dus aux systèmes de chauffage et à leur maintenance, et en second lieu, aux systèmes de ventilation ou à l'enveloppe des bâtiments. La piètre efficacité énergétique des appareils électroménagers entre également souvent en compte dans les surconsommations.

[1] L'unité de consommation est de 1 pour la première personne présente dans le logement + 0,5 par adulte supplémentaire et 0,3 par enfant supplémentaire. [2] Voir Cler infos n°98, page 14.

INTERNATIONAL

Objectifs européens 2030 : le Parlement de Bruxelles avance, la Commission patine

Les eurodéputés ont récemment voté un «avis» pour la proposition de paquet énergie climat 2030. Ils demandent trois objectifs climat-énergie contraignants :

- au moins 30 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables ;
- au moins 40 % d'efficacité énergétique ;
- au moins 40 % de réduction des émissions de CO₂ d'ici à 2030, par rapport au niveau de 1990, sachant que les deux objectifs précédents conduiraient de facto à 45-50 % de baisse d'émissions.

Les eurodéputés français ont d'ailleurs plébiscité le texte à 68 %, et même 100 % pour ceux de la majorité actuelle (PS / EELV). Une bonne nouvelle qui contraste, c'est le moins que l'on puisse dire, avec les propositions faiblardes de la Commission – soutenues implicitement par une France atone, en dépit de la récente prise de position de Philippe Martin². Non seulement l'exécutif européen prône un objectif EnR dérisoire de 27 %, mais ce dernier serait non contraignant et non partagé entre Etats membres, ce qui n'a aucun sens. Souhaitons donc que le Conseil européen des 20 et 21 mars 2014 ait suivi la voie de la démocratie plutôt que celle de la technocratie!



FRANCE

Un VRAI projet de loi sur la transition énergétique

Après neuf mois d'un grand débat national sur la transition énergétique, les conclusions adoptées de manière consensuelle en juillet 2013 offrent une base de travail minimale mais incontestable. Depuis, la rédaction du projet de loi patine et le gouvernement a de plus en plus de mal à donner le change. Face à cette inertie et aux annonces contradictoires, le CLER, avec d'autres ONG, a construit un « VRAI » projet de loi¹. Il précise les objectifs et liste les principales mesures indispensables pour mettre la France sur la bonne trajectoire.

Les mesures de ce VRAI projet de loi sont un socle qui permettrait d'engager la France sur la trajectoire de la transition vers un modèle énergétique plus sobre et équitable, créateur d'emplois, générateur d'innovations et davantage respectueux de l'environnement. La loi de programmation sur la transition énergétique devra notamment intégrer :

- Des objectifs clairs et ambitieux pour 2030 dans le cadre d'une trajectoire tendant vers le 100% énergies renouvelables en 2050, intégrant les engagements pris par le Président de la République sur le nucléaire et la baisse de la consommation d'énergie, et cohérents avec la division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 ;
- La mise en œuvre obligatoire d'une isolation performante lors des grands travaux qui rythment la vie d'un bâtiment – ravalement, réfection de toiture ;
- Une priorité claire donnée aux infrastructures de transport alternatives au routier et à l'aérien et des mesures pour lutter contre l'étalement urbain et la mobilité contrainte ;
- La création d'une Institution financière de la transition énergétique qui prêterait à des taux réduits au profit de l'ensemble des acteurs publics et privés pour des projets de production d'énergie renouvelable, de rénovation de bâtiments ou de développement des transports en commun ;
- La possibilité pour les collectivités de mettre en place des mesures de transition énergétique adaptées à leur territoire, tout en s'intégrant dans un cadre national et européen.

Ce VRAI projet de loi est un outil qui a pour but d'alimenter le travail du gouvernement et des parlementaires. Faites-le connaître, présentez-le à vos élus. Donnons ensemble davantage d'ambition à ce projet de loi qui structurera l'avenir énergétique de la France !

FRANCE

Un SLIME contre la précarité

Le programme SLIME éligible aux CEE est déployé par 11 collectivités : Conseils généraux du Gers, du Lot, du Bas-Rhin, de l'Aude et du Jura, Communautés d'agglomération Cap Calais et Pays de Romans, Communauté de communes de Lamballe, Communauté urbaine Brest Métropole Océane, CCAS de Liffré et Ville de Bordeaux. Ces 11 territoires représentent un million de ménages et prévoient près de 2200 visites à domicile, s'adressant ainsi à 2 % de la population couverte.

En 2013, 319 ménages ont reçu une visite à domicile. Les trois cinquièmes habitent en milieu rural. La même proportion est constituée de locataires (du parc public ou privé). Sur 3 ménages ayant recours aux aides, 2 ont bénéficié du FSL. La moitié des ménages se restreignent par manque de moyens et un tiers utilise un chauffage d'appoint.

Le SLIME s'appuie sur des donneurs d'alerte pour repérer les ménages, qui sont à part égale des assistantes sociales, des conseillères en économie sociale et familiale et d'autres donneurs d'alerte (presse et outils de communication, bouche à oreille, élus et services des collectivités, espaces Info -> Énergie...).

Suite à la visite, le SLIME propose aux ménages une 1^{ère} solution pour amorcer une sortie de la précarité énergétique. 31% des ménages sont orientés vers une solution de travaux (Habiter Mieux, fonds local d'aide aux travaux, opération programmée d'amélioration de l'habitat), 69 % vers des solutions non techniques : intervenant social, espace Info -> Énergie, associations de consommateurs ou d'information sur le logement...

En savoir plus et consulter le rapport annuel : www.lesslime.fr

[1] www.cler.org/Transition-energetique-le-VRAI

Contribution pour la conférence bancaire et financière de la transition énergétique

Lors de la dernière conférence environnementale, le chef de l'Etat a annoncé la tenue au printemps 2014 d'une conférence bancaire et financière de la transition énergétique. Le CLER et trois autres associations ont rédigé une contribution¹ sur l'organisation et les thèmes qui devraient être abordés à cette occasion. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit d'injecter chaque année une vingtaine de milliards d'euros supplémentaires par rapport aux montants investis actuellement, alors que les bénéfices financiers nets en retour de ces investissements seront sensibles à partir de 2030. D'ores et déjà, un certain nombre d'outils de soutien à l'investissement et au financement existent, mais ils sont malheureusement peu coordonnés et avec des volumes financiers insuffisants au regard des objectifs. Il est donc temps de redéfinir les objectifs et priorités politiques et d'ajuster les soutiens financiers directs et indirects, publics et privés.

La conférence bancaire et financière de la transition énergétique doit ainsi être précédée d'une préparation de plusieurs mois permettant un dialogue approfondi entre les parties prenantes, y compris les associations de protection de l'environnement pour aboutir à la construction de propositions structurantes.

Parmi les thèmes qui devraient selon nous être traités :

- le développement de nouveaux cadres d'évaluation de la performance et du risque liés aux investissements prenant en compte les enjeux de la transition énergétique ;
- la formalisation d'objectifs quantitatifs et la mise en place d'un suivi annuel pour mesurer la contribution des institutions financières publiques² à la transition énergétique sur l'ensemble de leur périmètre d'activité ;
- l'étude de la mise en oeuvre d'une Institution financière de la transition énergétique qui se refinancerait à des taux très bas, ce qui lui permettrait de prêter à des taux réduits au profit de



l'ensemble des acteurs publics et privés pour des projets de production d'énergie renouvelable, de rénovation de bâtiments ou de développement des transports en commun ;

- l'orientation de l'épargne des ménages vers le financement de la transition énergétique, via l'augmentation des ressources dédiées à des usages réglementés (Livret A et DD) et la mise en cohérence des incitations fiscales (notamment à destination de l'assurance-vie) avec les objectifs de financement de la transition ;

- l'identification des changements législatifs et réglementaires nécessaires pour la facilitation de la montée en puissance du financement citoyen et des circuits courts de financement de la transition énergétique.

Nous avons transmis cette contribution aux ministères concernés et resteront vigilants sur la prise en compte de ces recommandations.

APPEL À

...Bâtiments démonstrateurs écomatériaux



La Région Alsace souhaite accompagner le développement de solutions constructives non reconnues recourant à des écomatériaux, dans le cadre d'opérations de construction ou de rénovation de bâtiments énergétiquement performants. Elle lance le présent appel à projets pour encourager la réalisation de bâtiments démonstrateurs et contribuer à la reconnaissance technique des solutions proposées.

L'appel à projets est ouvert jusqu'à l'atteinte du nombre de 5 projets lauréats, ou jusqu'au 1er décembre 2014 inclus, date limite de réception des dossiers de candidature.

En savoir plus : Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Région Alsace
03 88 15 65 17 – charles.levillain@region-alsace.eu

[1] <http://cler.org/Les-propositions-des-ONG-pour-la> [2] BPI, CDC, AFD, garanties COFACE.

Saint-Jean-Lachalm entraîne tout son territoire vers les énergies renouvelables

Yannick Régnier, CLER

La commune de Saint Jean Lachalm (281 habitants, Haute-Loire) s'est intéressée aux énergies renouvelables en 2000, au moment de la construction de la salle polyvalente et du choix de son mode de chauffage. Dans la continuité de ces premiers échanges, le conseil municipal a engagé une réflexion sur le solaire et l'éolien. Ses membres ont alors participé à une visite de parcs éoliens dans l'Aude. Très vite, le conseil municipal a souhaité faire de « la burle hivernale » un atout et une richesse par la production d'électricité.



Paul Braud, maire de Saint-Jean-Lachalm, champion 2014 de la Ligue EnR France

De 2001 à 2008, la commune a travaillé avec le groupe Valéco pour obtenir toutes les autorisations administratives pour la construction d'un parc de 9 éoliennes Enercon (puissance de 18 MW) sur des terrains communaux. La mairie a coordonné l'organisation de nombreuses réunions publiques, qui ont favorisé une bonne compréhension et acceptation du projet par la population. En accompagnement de la construction du parc, la « Maison du Vent » a été créée comme lieu de présentation au public des énergies renouvelables et base de mainte-

nance pour les techniciens. La commune a ensuite poursuivi le développement des énergies renouvelables sur son territoire, avec : l'installation d'une centrale photovoltaïque sur l'atelier communal ; la mise en place d'une pompe à chaleur géothermique dans l'école primaire ; la création de 3 logements communaux bien isolés et équipés en pompes à chaleur géothermique et chauffe-eau solaires. Trois agriculteurs et de nombreux particuliers ont suivi puis accompagné la politique de la Mairie avec l'installation de centrales photovoltaïques et de pompes à chaleur.

Fin 2013, la commune a créé la société d'économie mixte (SEM) « SJL énergies » avec les 5 agriculteurs du bourg, afin de développer et exploiter une unité de méthanisation. Réputées pour leur production de fromage fermier, les fermes du territoire disposent d'un sous-produit très difficile à traiter sur les exploitations, le lactosérum. Une unité de méthanisation visera à faire de ce sous-produit une ressource complémentaire du fumier et du lisier des exploitations, et co-générera de l'électricité et de la chaleur, cette dernière étant destinée à alimenter les bâtiments communaux en période de chauffe. En été non plus, la chaleur ne sera pas perdue ! Elle servira à sécher la lentille verte du Puy, AOC locale, mais aussi certainement les granulés de bois qu'envisage désormais de produire un scieur qui construirait son atelier à côté de la future unité.

La communauté de communes des Pays de Cayres et Pradelles, à laquelle la commune de Saint-Jean Lachalm appartient, a été entraînée dans le mouvement impulsé par Paul Braud. Les 2 chefs-lieux de cantons, Cayres et Pradelles, ont ainsi mis en place des réseaux de chaleur bois, se substituant aux énergies fossiles et générant des économies sur les factures des usagers, des institutions médicales, des maisons de retraites et des collectivités. La communauté de communes a par ailleurs acquis une caméra thermique pour conduire des diagnostics thermiques sur l'ensemble des bâtiments des collectivités de son territoire. Par la suite, les particuliers seront aussi accompagnés dans le cadre d'une OPAH mettant en avant l'amélioration thermique des logements.

Saint-Jean-Lachalm et la CC des Pays de Cayres et Pradelles font partie des champions 2014 de la Ligue EnR France. Retrouvez la cérémonie en images et toutes les informations sur les lauréats sur : www.ligue-enr.fr

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

10 nouveaux adhérents viennent de rejoindre le réseau. Bienvenue à eux !

COLLÈGE A

FDCIVAM 44

(Pays-de-la-Loire)

La fédération départementale CIVAM développe l'agriculture durable, forme les acteurs du milieu rural, soutient les projets et favorise l'insertion.

Contact : Clément Lambert, Conseiller info-énergie - nord-est.44@eiepdl.fr

ADELHA EIE 05

(Paca)

ADELHA a pour objectif de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

Contact : Marlène Parent, Conseillère Info Energie - eie.gap@eie05.org

COLLÈGE B

ENERCOOP BRETAGNE

(Ille et Vilaine)

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif Enercoop Bretagne SCIC SA est une coopérative de fourniture et de production d'électricité 100 % renouvelable.

Contact : Nicolas Debray, Directeur - nicolas.debray@enercoop-bretagne.fr www.enercoop-bretagne.fr

SAULTIER ENERGIES DÉVELOPPEMENT (SED)

Bretagne

SED a un rôle consultatif pour projets participatifs et locaux EnR et développement local.

Contact : Patrick Saultier, gérant - contact@sed-energies.fr www.sed-energies.fr

CABINET BRUN CESSAC ASSOCIÉS (Ile-de-France)

Ce cabinet d'avocat compte plusieurs références dans le domaine juridique, dont une AMO auprès de la Collectivité Territoriale de Corse, pour l'élaboration d'un dispositif de lutte contre la précarité.

Contact : Emmeline Blondeau, juriste et Cécile Cessac, avocate emmeline.blondeau@nbassocies.com http://bruncessac.com

CABINET CONSEIL ASTRE TRANSITION ENERG'ÉTHIQUE

(Rhône-Alpes)

Le cabinet accompagne des territoires dans l'élaboration de leurs stratégies énergie-climat, avec un intérêt ciblé pour les bassins de vie souhaitant s'engager dans une démarche TEPOS.

Contact : Jean-Loup Biard, Consultant - jeanloup.biard@astre-transition.fr

MARION BOURGET AUTO-ENTREPRENEUR

(Rhône-Alpes)

Ingénieure thermicienne, Marion Bourget fait partie du groupe sobriété des bâtiments au sein de la SCOP d'entrepreneurs Oxalis spécialisée en thermique du bâtiment (performance de l'enveloppe et prise en compte des besoins et usages des occupants). Elle assure également des formations à destination des professionnels (architectes, maître d'oeuvre...).

Email : marion@incub.net http://www.oxalis-scop.org/

COLLÈGE C

MAIRIE DE PLOEMEUR

(Bretagne)

La Mairie de Ploemeur s'inscrit dans un modèle TEPOS - Territoire à Energie Positive.

Contact : Simon Lumineau, Chargé de mission DD - slumineau@ploemeur.net www.ploemeur.com

PAYS DES CRÊTES PRÉARDENNAISES

(Champagne-Ardenne)

Contact : Etienne Flambeaux, Chargé de mission climat-énergie etienne.flambeaux@lescrettes.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DES MONTS DU LYONNAIS

(Simoly - Rhône-Alpes)

Accompagnement méthanisation et actions sur la mobilité.

Contact : Lucas Rumpus, Chargé de mission énergie - energie@simoly.fr

Le CLER dans les Ceser pour porter la transition !

25 régions françaises sont dotées d'un Conseil économique, social et environnemental (Ceser), composé des représentants du monde socio-économique, les « forces vives » de chaque Région. Assemblées consultatives, les Ceser sont obligatoirement saisis pour avis, avant leur examen par le Conseil régional, sur des documents relatifs au projet de plan ainsi qu'à tout document de planification, sur des documents budgétaires, des schémas régionaux d'aménagement du territoire... Les conseillers sont nommés pour 6 ans par le préfet de région, à partir de listes de candidats communiquées par chaque structure. Le CLER avait encouragé ses adhérents associatifs à candidater, à condition d'être agréés pour la protection de l'environnement et habilités à participer au débat sur l'environnement.

Deux membres du CLER siègent aux Ceser : Stéphane Baly, qui représente Virage énergie en Nord-Pas-de-Calais et Walter Billig, conseiller au Ceser Franche-Comté pour l'AJENA. Ils y voient de nombreux avantages pour promouvoir la transition énergétique depuis une position stratégique. Une présence au Conseil offre d'abord une visibilité au niveau régional. Elle permet de travailler et échanger avec des acteurs multiples. Chaque représentant peut orienter, amender des avis sur des sujets techniques comme les SRCAE, mener un travail de réseau au sein des groupes de travail. C'est un moyen d'avoir un œil sur la politique régionale mais aussi l'oreille des élus dont certains sont présents au moment où les avis sont adoptés en plénière.

Élément non négligeable : tout conseiller bénéficie d'une indemnité d'un montant pouvant aller jusqu'à la moitié de celle d'un conseiller régional, un moyen de financement du dialogue environnemental. Alors, soyons plus nombreux à porter la voix de la transition dans les Ceser !

NOUVELLES DES TERRITOIRES...EN AQUITAINE

Appel TePos

Le Conseil régional d'Aquitaine a lancé en mai 2012 un appel à manifestation d'intérêt TePos pour identifier les territoires souhaitant s'engager vers l'autonomie énergétique.

7 territoires représentant 10 communautés de communes seront accompagnés : l'Estuaire, Bourg en Gironde, le Syndicat Inter-territorial du Pays Haut Entre-deux-Mers, Mimizan, la Haute Lande, les Landes d'Armagnac et Garazi-Baïgorri. Ces territoires bénéficieront notamment en 2012-2014, d'un financement du Conseil régional pour élaborer leur projet de planification énergétique.

En savoir plus : Conseil régional d'Aquitaine - matthieu.le-roux@aquitaine.fr



Alternatiba fait des petits en Gironde... et partout en France

À la fois salon des alternatives concrètes et fête populaire, Alternatiba entend démontrer que les solutions à la crise écologique et sociale existent, dans les territoires et à l'initiative des citoyens. La première édition s'est déroulée en octobre 2013 à Bayonne. Elle a réuni 10 à 15 000 personnes et s'est conclue par un appel à essaimage du concept partout en France. Plusieurs acteurs en France, Suisse et Belgique y ont répondu, parmi lesquels près de 60 organisations gironnaises - dont le CREAQ et Enercoop Aquitaine, membres du CLER -, s'impliquent dans la préparation de cet événement qui aura lieu les 11 et 12 octobre 2014 à Bordeaux.

En savoir plus :
gironde@amisdelaterre.org
<http://alternatiba.eu/gironde>

Rencontres techniques

Le CREAQ organise des rencontres techniques entre un public intéressé et des professionnels soucieux de transmettre leur expérience et leur savoir sur les économies d'énergie, la rénovation, la construction... Ces rencontres de 2h, ouvertes à 30 personnes et gratuites, sont couplées de visites de sites exemplaires. Au programme 2014 : rénover son habitat ; isoler avec des éco-matériaux et ventilation ; EnR, quelles possibilités pour les particuliers?...

En savoir plus : www.creaq.org

Echanges de bonnes pratiques sur la rénovation en Gironde

L'Alec métropole bordelaise et Gironde est engagée dans un programme européen d'échange de bonnes pratiques

en matière de rénovation énergétique de bâtiments publics, avec dix autres partenaires européens¹. Les partenaires locaux de l'Alec ont choisi de mettre en œuvre un projet pilote issu du projet Euronet 50/50² qui consiste à partager les économies d'énergie, d'eau et de déchets entre la collectivité et plusieurs écoles, via la signature d'une convention.

En savoir plus : www.alec-cub33.fr

Enercoop Aquitaine prend son envol

Le 8 avril 2014, l'association de préfiguration Enercoop Aquitaine devient une SCIC. Le lancement d'une activité d'accompagnement des collectivités dans la transition énergétique figure parmi les axes de travail de la nouvelle coopérative.

En savoir plus : yohann.didier@enercoop-aquitaine.fr

Erratum : Dans le CLER Infos n°97, page 19, des erreurs s'étaient glissées dans l'article ci-dessous. En voici la version actualisée :

Centrales solaires et parc éolien

À l'initiative d'Énergie Partagée en Alsace, à Manspach, une centrale solaire coopérative d'une puissance de 30 kWc a été installée sur le toit de la grange d'un ancien moulin à huile mis à disposition par la commune. En service depuis juin 2011, la centrale a produit 34 544 kWh la première année. Ce projet s'inscrit en cohérence avec les actions menées par la commune qui a notamment rénové son église et maintenant sa mairie en y installant des panneaux solaires photovoltaïques. D'autres projets sont en cours : 31 kWc sur le toit d'une usine à Sultz (68) et une participation au parc éolien sur le plateau de Saâles-Belfays (10 éoliennes de 2 MW chacune).

[1] Dans le cadre du projet SERPENTE - www.serpente-project.eu [2] www.euronet50-50.eu

DES CHIFFRES & DES LETTRES

CHIFFRES CLÉS

Données énergie et CO₂

Prix du baril brut^[1]: **102\$** (26/02/14) ↗

Prix de la tonne de CO₂^[2]: **6,3€**/t CO₂ (26/02/13) ↗

Prix du kWh cumac pour l'échange de CEE^[3]:
0,29 c€ (novembre 2013) →

Consommation d'énergie primaire
(janvier 2013 à décembre 2013): **244 Mtep** ↘

Facture énergétique française^[4]:
65 Md€ (de décembre 2012 à novembre 2013) ↘

Consommation d'énergie finale en France^[4]:
166 Mtep (2012) ↘

Taux d'indépendance énergétique final :

- avec nucléaire 2012^[5] : **35 %**

- sans nucléaire 2012^[5] : **17 %**

Sources: [1] NYMEX ; [2] EUA EEX ; [3] www.emmy.fr ; [4] MEDDE-CGDD ;
[5] Calcul CLER sur données MEDDE

LE COUP DE CŒUR DE LA DOCUMENTALISTE

Afterres 2050

Un scénario soutenable pour l'agriculture et
l'utilisation des terres en France à l'horizon 2050



Le scénario offre, à tous ceux qui refusent de baisser les bras, des pistes d'action concrètes, de l'agriculteur au consommateur, de la fourche à la fourchette, pour parvenir en 2050 à une utilisation des terres qui permette de répondre aux besoins alimentaires de la population sans négliger pour autant ses besoins en matière de logement ou d'énergie. Ses hypothèses et ses résultats sont fondés

sur les études, les statistiques, les expériences d'agriculteurs innovants qui les justifient.

Édité par Solagro, janvier 2014, 60 pages, gratuit

Pour télécharger le scénario :

<http://www.solagro.org/site/393.html>

AGENDA

Mars – Avril 2014

Salon Bois énergie 2014

Le 13 mars 2014

Au Parc-Expo de St-Etienne (42)

L'unique salon français dédié à la filière complète du bois-énergie

www.boisenergie.com

Conférence franco-allemande - Efficacité énergétique dans l'industrie

Le 25 mars 2014

A l'ambassade d'Allemagne, Paris (8^e)

Organisée par la chambre franco-allemande de commerce et d'industrie, elle a pour but de promouvoir les marchés français et allemand et les coopérations commerciales et technologiques dans ce domaine.

<http://bit.ly/1frDAvD>

3^e Journées de la Géothermie

Les 10 et 11 avril 2014

Au centre des Congrès de la Cité des Sciences de la Villette à Paris (19^e)

www.journeesgeothermie.com



Bulletin d'abonnement

1 an d'abonnement (6 n°): **35 €** France métropolitaine
40 € DOM-TOM et étranger

2 ans d'abonnement (12 n°): **70 €** France métropolitaine
80 € DOM-TOM et étranger

Nom et prénom: _____

Organisme: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____ Tél.: _____

Email: _____ Web: _____

Bulletin à découper et à renvoyer accompagné de votre règlement:

CLER – 2 B rue Jules Ferry – 93100 Montreuil

Abonnez-vous sur internet: www.cler.org/clerinfos



Vous pouvez commander les anciens numéros du CLER Infos.

**Rendez-vous sur le site du cler:
www.cler.org/-Revue-CLER-Infos**

**Au sommaire du prochain CLER Infos
30 ans de combats pour
la transition énergétique**